

Bruxelles, le 8 décembre 2021
(OR. en)

14814/21

FISC 239
ECOFIN 1225

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	14653/21 FISC 228 ECOFIN 1203
Objet:	Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" - Conclusions du Conseil (7 décembre 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)", approuvées par le Conseil lors de sa 3835^e session qui s'est tenue le 7 décembre 2021.

Conclusions du Conseil
sur les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)"
au cours de la présidence slovène

Le Conseil:

1. SALUE les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite" au cours de la présidence slovène, en particulier en ce qui concerne la révision de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs en octobre 2021 et la réforme du code de conduite; ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT le rapport du groupe figurant dans le document 14230/21 + COR 1 + ADD 19;
2. INVITE le groupe à poursuivre un dialogue efficace avec les pays et territoires et à continuer d'assurer un suivi afin que les pays et territoires continuent à remplir leurs engagements respectifs et à respecter les critères d'inscription sur la liste de l'UE conformément aux délais convenus; SOUTIENT les travaux préparatoires menés en vue de l'évaluation du respect par les pays et territoires concernés du critère 3.2 sur la déclaration pays par pays (DPPP) dans la perspective de la mise à jour de la liste de l'UE au premier trimestre de 2022; INVITE le groupe à demander aux pays et territoires de prendre des engagements, le cas échéant, selon un calendrier approuvé par le groupe;
3. SE FÉLICITE des effets positifs du code de conduite et des travaux du groupe pour ce qui est de la réduction des pratiques fiscales dommageables ainsi que de la diminution des régimes fiscaux préférentiels tant au niveau de l'UE qu'au niveau mondial; INVITE le groupe à réfléchir à d'éventuelles pistes à suivre pour renforcer les critères et processus actuels applicables aux pays et territoires tiers, le cas échéant;

4. APPROUVE les progrès accomplis par le groupe en ce qui concerne l'évaluation des notifications de gel et de démantèlement et DEMANDE au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement; SALUE le suivi continu des effets réels des différentes mesures;
5. SE FÉLICITE du suivi que le groupe continue d'assurer concernant la mise en œuvre de ses notes d'orientation passées et des progrès accomplis en matière de suivi de la mise en œuvre des lignes directrices de 2017 sur les privilèges fiscaux liés aux zones économiques spéciales;
6. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport sur la mise en œuvre par les États membres des mesures défensives dans le domaine fiscal à l'égard des pays et territoires non coopératifs; INVITE le groupe à poursuivre ses travaux dans ce domaine, conformément aux orientations approuvées, et à faire rapport au Conseil sur les progrès supplémentaires accomplis sur ces questions;
7. PREND NOTE de la discussion sur l'interaction entre la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et les listes nationales des États membres, ainsi que des travaux du Forum mondial, y compris ses nouvelles notations et conclusions; INVITE le groupe à poursuivre ces travaux en continuant d'étudier la manière de renforcer le processus d'établissement de la liste de l'UE sur la base des progrès accomplis au niveau international;
8. INVITE le groupe à rendre compte au Conseil des travaux qu'il mènera au cours de la présidence française.
